



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Ki Tetsé



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

🕒 1 HEURE

1 heure d'étude Parents - Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Chapitre 22, verset 7

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Dans ce passage, la Torah nous parle du cas où un homme croise sur son chemin un nid avec des oisillons et leur maman. Alors qu'il pourrait facilement s'emparer du tout, la Torah lui demande : "Renvoie, tu renverras la maman, et les oisillons tu prendras pour toi."

Le Midrach Rabba demande quelle est la récompense prévue pour celui qui accomplit cette Mitsva. Il répond qu'il aura des enfants s'il n'en avait pas et qu'il accélèrera la venue du Machia'h et du prophète Élie.

? En quoi cette Mitsva est-elle si grande pour faire mériter tout cela ?

Le Avné Ézel répond que la source de tout le mal dans le monde, de toutes les détériorations, **c'est l'égoïsme** : chacun ne pense qu'à lui-même et n'est pas prêt à renoncer à ses intérêts personnels au profit des autres, d'un projet bénéfique à l'humanité, d'une idée élevée. Et ce dans n'importe quel domaine. Par exemple :

- dans **l'éducation des enfants**, lorsqu'on n'est pas prêt à dépenser l'argent nécessaire pour élever ses enfants dans la Torah ;
- dans **le service d'Hachem**, lorsqu'on n'est pas prêt à renoncer à tel plaisir ou telle distraction pour accomplir une Mitsva (étudier la Torah, prier à la synagogue etc...) ;
- dans **notre relation envers autrui**, lorsqu'on est prêt à se disputer et à haïr parce qu'on sent que notre intérêt est mis en cause...

Si seulement **l'humanité était prête à renoncer à certains intérêts personnels au profit d'une cause élevée**, pour la réussite d'une idée noble ou pour l'avancement d'un bon projet, le monde arriverait à sa réparation. L'humanité arriverait à son véritable accomplissement, dans tous les domaines : éducation des enfants, relations sociales,

Suite en page 2



PARACHA SUITE

relations de voisinage, domaines spirituels... Et la délivrance finale arriverait rapidement. La Mitsva de renvoyer la mère et de garder les oisillons (alors que la mère n'appartient à personne et pourrait facilement être prise, sans aucun vol) permet à celui qui l'accomplit de laisser aussi aux autres la possibilité de profiter, au lieu de penser uniquement à son propre profit. S'il laisse partir la mère, il lui permet de mettre au monde

d'autres oiseaux, dont les gens pourront profiter. Mais s'il la garde pour lui (en plus des œufs et des oisillons), il profite davantage lui-même, mais ne laisse aucun profit pour les autres.

C'est pourquoi en laissant partir la mère alors qu'il avait la possibilité de la prendre pour lui, **il mérite d'avoir des enfants, d'accélérer la venue du Machia'h et du prophète Élie**. Car ce sont de tels actes qui mènent le monde vers son accomplissement, et vers la délivrance finale.

Choul'han Aroukh, chapitre 586

HALAKHA

Le Choul'han Aroukh dit : "Le Chofar de Roch Hachana, c'est une Mitsva qu'il provienne d'un bœuf, et qu'il soit courbé. A posteriori, tous les Chofarot sont Cachères, qu'ils soient droits ou courbés. C'est une Mitsva d'utiliser un Chofar courbé, plus qu'un Chofar droit."



Le Michna Beroura explique que ce n'est que pour le Chofar de Roch Hachana que l'on cherche à réunir ces conditions. Pour un Chofar qu'on utilisera un jour de jeûne, il n'est pas nécessaire qu'il vienne d'un bœuf ni qu'il soit courbé.

? A partir de quel âge un mouton s'appelle-t-il bœuf ?

Le Kaf Ha'haïm écrit : "A partir de l'âge de treize mois". Il faut donc veiller à s'assurer que le Chofar que nous achetons provient d'un mouton qui **a déjà dépassé l'âge de treize mois**.

📖 Bien qu'il soit préférable de se procurer un Chofar qui provient d'un bœuf mâle, car c'est vraiment ce qui rappelle exactement le sacrifice d'Its'hak, le Taz écrit qu'on peut quand même utiliser un Chofar qui provient d'une brebis femelle. Car la brebis est de la même famille que le bœuf, et rappelle donc aussi le sacrifice d'Its'hak.

? Si on n'a pas réussi à se procurer un Chofar provenant d'un bœuf mâle (et qu'on s'apprête donc à sonner avec un autre Chofar) mais que, juste avant qu'on dise la Brakha du Chofar, quelqu'un nous amène un Chofar provenant d'un bœuf mâle, que doit-on faire ?

Le Birké Yossef dit qu'on **devra changer de Chofar** : poser celui qu'on avait préparé, et prendre celui qui provient d'un bœuf mâle. Car puisqu'on n'a pas encore fait la Brakha, ce n'est pas comme si on avait déjà réservé l'autre Chofar pour la Mitsva.

? Si, par contre, on a déjà fait la Brakha en tenant en main l'autre Chofar, et qu'on s'apprête à le sonner lorsqu'on nous a apporté le Chofar qui provient d'un bœuf mâle, que doit-on faire ?

On doit accomplir la Mitsva avec le Chofar qu'on avait en main **lorsqu'on a dit la Brakha**.

? Le Choul'han Aroukh dit qu'il faut utiliser un Chofar courbé. Pourquoi ?

Le Michna Beroura explique : pour aider ceux qui le voient à "courber leur cœur", à le soumettre à Hachem.

? Si on a le choix entre un Chofar courbé mais dont le son n'est pas bon, et un Chofar qui a un très bon son mais qui

n'est pas courbé, lequel choisir ?

Rav Nissim Karélits dit qu'il vaut mieux choisir le Chofar courbé, car l'importance du Chofar courbé est évoquée dans la Michna, et a priorité sur le fait d'avoir un beau son.

? A quel point le Chofar doit-il être courbé ?

Rav Nissim Karélits dit que tant que le Chofar n'est pas entièrement droit, il est considéré comme étant courbé, même si sa courbure est petite.

? Si, à l'origine, le Chofar était droit mais que des artisans ont réussi à le courber en le trempant dans de l'eau bouillante, est-il considéré comme un Chofar courbé ?

Il semble que **non**. Qu'il doit être courbé naturellement.

📖 Toutefois, Rav Nissim Karélits dit qu'on pourra le considérer comme courbé car, même s'il a été courbé artificiellement avec de l'eau bouillante, il était probablement déjà, avant cela, un peu courbé. En effet, les Chofarot provenant des bœufs sont naturellement un petit peu courbés.

? Pourquoi le Choul'han Aroukh a-t-il répété "C'est une Mitsva d'utiliser un Chofar courbé, plus qu'un Chofar droit", alors qu'il avait déjà dit "Le Chofar de Roch Hachana, c'est une Mitsva (...) qu'il soit courbé" ?

Le Michna Beroura répond que le Choul'han Aroukh a voulu préciser que l'importance d'avoir un Chofar courbé ne concerne pas que le cas où celui-ci provient d'un bœuf, mais aussi le cas où il provient d'un autre animal.

? Si on a le choix entre un Chofar droit qui provient d'un bœuf mâle, et un Chofar courbé qui provient d'un autre animal, lequel choisir ?

D'après la plupart des décisionnaires, il **convient de choisir le courbé**. Car **l'idée d'incliner son cœur devant Hachem** est plus importante que le fait de choisir un Chofar de bœuf (qui, lui, n'est pas une institution de nos Sages, mais plutôt une habitude que les juifs ont pris pour rappeler le mérite du sacrifice d'Its'hak).



MICHNA

La Michna dit qu'il est permis de se laver dans un bain qui a été chauffé par du foin ou de la paille de Chemita.



Explication : Puisque la paille et le foin sont des aliments pour les animaux, ils ont la sainteté de la Chemita.

Par conséquent, ils doivent être utilisés pour l'alimentation (des animaux), et on ne pourra pas les détruire en les brûlant.

Pendant la Chemita, il est donc **interdit de chauffer un bain en brûlant de la paille ou du foin.**

Cependant, la Michna nous apprend que si on a transgressé cette interdiction, on aura quand même le droit d'utiliser l'eau chaude obtenue.

Car lorsqu'on s'y lavera, on n'utilisera pas la paille ou le foin (puisque à ce moment-là, ces derniers n'existeront plus ; ils auront déjà été réduits en cendres).

La Michna continue en précisant qu'un homme important

ne peut pas se laver dans cette eau chaude.



Explication : Une personne importante, que les gens considèrent comme un exemple pour eux, ne pourra pas se laver dans cette eau.



Car si les gens la voient l'utiliser, ils penseront qu'il est permis de chauffer de l'eau avec du foin ou de la paille de Chemita.

Ils ne penseront pas qu'il était interdit de chauffer de l'eau ainsi, mais qu'il est permis, si elle a été chauffée, de l'utiliser.

Le Rambam va même un peu plus loin, en disant que si les gens voient l'homme important se laver dans cette eau, ils utiliseront carrément, en l'honneur de cet homme important, des fruits de Chemita pour parfumer agréablement le bain.

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare : "La couronne des personnes âgées, ce sont leurs petits-enfants. Et la splendeur des enfants, ce sont leurs parents."



Explication : Le Malbim explique qu'une personne est présente sur terre à travers son corps et son âme. Lorsqu'elle devient âgée, elle comprend que sa présence sur terre à travers le corps va un jour prendre fin, et se soucie donc d'y perpétuer sa présence à travers son âme.

Et lorsque ses petits-enfants se comportent bien, en allant dans le chemin de la Torah et des Mitsvot, celui de la droiture et de l'honnêteté, c'est un véritable réconfort pour elle.

Car elle sait que, par leur sagesse, ils perpétueront sa vie même après son décès. C'est pourquoi les grands-parents aiment tellement leurs petits-enfants.



Car la continuité de leur présence sur terre dépend d'eux, de leur bon comportement.

D'un autre côté, le roi Chlomo nous dit que la véritable fierté des enfants, c'est de savoir qu'ils ont des parents Tsadikim. Lorsqu'un enfant réalise que ses parents sont des Tsadikim, des gens droits et honnêtes, il éprouve sécurité et satisfaction. C'est cela sa véritable splendeur : voir et savoir que ses parents sont des gens biens.

Il ressent beaucoup plus cela envers son propre père qu'envers son grand-père. C'est pourquoi, alors que les anciens tirent leur satisfaction de leurs petits-enfants, les enfants, eux, tirent davantage leur splendeur de leurs propres parents que de leurs grands-parents.



NÉVIIM

PROPHÈTES

La Haftara de cette semaine est assez courte (elle n'a que dix versets), et elle est la cinquième des sept Haftarot de consolation.

D'emblée, Hachem veut redonner de la joie à Yérouchalaïm, en lui promettant que les Bné Israël reviendront vers elle, et peupleront de nouveau ses rues. Le premier verset de la Haftara est très célèbre : "Roni akara lo yalada (Réjouis-toi, toi la femme stérile qui n'a pas enfanté)."

La Guemara demande : "Comment ? La femme stérile qui n'a pas enfanté doit se réjouir ?". Et elle répond : "Toi, la femme stérile qui n'a pas enfanté pour le Guéhinam (l'enfer)." C'est cela la véritable joie de Jérusalem : bien que ses enfants soient allés en exil et que beaucoup d'eux ont été tués, aucun d'eux n'ira au Guéhinam. Ils iront tous au Gan Eden !

Malgré tout, le sens du verset est le suivant : "Réjouis-toi, toi, la femme stérile qui n'a encore pas enfanté ; chante et exprime ta joie, toi qui n'a pas connu les souffrances de l'enfantement. Car bientôt, ta période de stérilité prendra fin ; et toi, la femme délaissée, tu auras beaucoup plus d'enfants que la femme dont le mari a toujours été auprès d'elle. Parole d'Hachem."

La consolation d'Hachem est donc de dire que la période où Jérusalem a été désertée par tous ses habitants, et est restée solitaire comme une femme qui n'a pas eu d'enfants, prendra un jour fin.

Le Malbim lit un peu différemment les mots que nous traduisons par "Chante et exprime ta joie, toi qui n'a pas connu les souffrances de l'enfantement." Il dit : "Toi, qui

ne connais pas les souffrances de l'enfantement." Alors, qu'une femme traverse les souffrances de l'enfantement, Jérusalem aura ses enfants sans ces souffrances. Elle sera de nouveau peuplée, sans grandes souffrances.

Et ce soulagement de la voir de nouveau peuplée fera oublier tous les moments de détresse. Comme dit le verset : "Je ne t'ai abandonnée qu'un petit moment, et c'est avec une grande miséricorde que Je te ramènerai."

? 2000 ans d'exil, est-ce un petit moment ?

Lorsqu'arrivera la grande délivrance, ce sera tellement agréable que tous les moments d'exil et de dispersion **nous paraîtront comme n'ayant duré qu'un petit moment.**

Mais évidemment, le réconfort ne peut être total que si nous avons la garantie qu'il n'y aura plus jamais d'exil. Sinon, la joie des retrouvailles sera assombrie par l'angoisse d'une nouvelle séparation. C'est pourquoi Hachem dit : "Je jure, comme Je l'ai fait à l'époque de Noa'h, de ne plus M'emporter contre toi." De même qu'après le déluge, Hachem a juré à Noa'h de ne plus envoyer un autre déluge sur Terre, Il nous promet qu'après la délivrance finale, Il n'y aura plus jamais d'exil. La Haftara se termine en disant : "Même si les montagnes et les collines devaient un jour venir à disparaître, Mon bienfait envers toi ne bougera pas. Et Mon alliance de paix que j'aurai contractée avec toi ne sera jamais détruite."

Que nous puissions, rapidement de nos jours, vivre cette période merveilleuse !

CHMIRAT HALACHONE

en histoire

Le Ram'hal nous enseigne : "Une personne humble parle avec douceur, évite les disputes et sa compagnie est plaisante". (Messilat Yécharim, chapitre 22)



RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Gad a tort de ne plus vouloir jouer avec Réouven suite aux propos médisants de Chimon. En effet, il est interdit de

tenir du Lachon Hara pour vrai. Il ne doit absolument pas diminuer son estime pour son camarade.

SEMAINE

CETTE

Réouven a accepté une parole médisante sur son camarade Chimon. Il le regrette, et souhaite se repentir.



A toi !

Est-ce que Réouven peut se repentir d'avoir cru du Lachon Hara ? Si oui, de quelle façon ?



HISTOIRE

Au Canada, dans la ville de Montréal, vivait un grand Tsadik, qui s'appelait le Rabbi de Tosh.

En ce mois d'Eloul, où nous cherchons particulièrement à améliorer notre caractère, voici quelques exemples de sa vie qui pourront nous y aider :

Chaque vendredi soir, le Rabbi de Tosh se mettait à table tard dans la soirée, et les 'Hassidim se joignaient à sa table après avoir eux-mêmes terminé leur propre repas. A sa droite, le Rabbi faisait asseoir son gendre, qui étaient lui-même un Admour, une grande personnalité, et un grand érudit en Torah.

Un vendredi soir, avant que le Rabbi n'entre dans sa salle à manger, un homme respectable mais inconnu, est venu s'installer de lui-même à la place attribuée habituellement au gendre du Rabbi.

Lorsque les secrétaires du Rabbi sont entrés dans la salle à manger, leurs yeux se sont assombris.

Ils ne savaient pas quoi faire : ils ne voulaient ni vexer l'homme en lui demandant de changer de place, ni le laisser occuper cette place alors que cela aurait pu offenser le gendre du Rabbi.

Ils ont donc décidé d'attendre de voir la réaction du Rabbi lui-même lorsqu'il viendrait sur place.

Et effectivement, dès que le Rabbi a vu l'homme à cette place, il a demandé à l'un de ses secrétaires : "S'il te plaît, cours dire à mon gendre que, ma voix étant un peu enrouée, je crains de ne pouvoir lire la Torah demain matin. Est-ce qu'il peut donc préparer ce soir la Paracha, pour pouvoir la lire demain ?" Et ainsi, tout est rentré dans l'ordre sans que personne ne soit vexé puisque le gendre n'est pas venu.

Il est connu que le Rabbi distribuait beaucoup de tsédaka. Ses secrétaires voulaient parfois l'en empêcher, car il ne gardait rien pour lui. Et il arrivait donc que le Rabbi cachait son argent dans ses chaussettes ; et lorsqu'un pauvre le sollicitait pour de la Tsédaka, il sortait discrètement un billet de là, et le lui donnait.

Le Rabbi tenait à servir lui-même ses invités, et leur donnait des parts généreuses.

Lorsque l'un de ses secrétaires lui a demandé la raison de ce comportement, il a répondu : "Sache que, de nature, je suis très avare, et je n'ai pas bon cœur. Et depuis des années, je me travaille pour changer ma nature, pour devenir généreux et avoir un bon cœur. J'essaye par tous les moyens de dominer ma mauvaise nature et de l'améliorer. Et, au fur et à mesure des années, j'y suis arrivé."

Le Rabbi était très proche d'Hachem. Une fois, lorsqu'un donateur lui a donné une somme d'argent en précisant "Le Rabbi peut en faire ce qu'il veut", le Rabbi s'est redressé et a dit : "Moi ? En faire ce que je veux ? Je ne fais pas ce que je veux, mais ce qu'Hachem me demande de faire."

Une fois, le Rabbi a appelé un donateur en pleine nuit, car il fallait en urgence une somme pour une personne dans le besoin, et le donateur lui a dit : "Mais Rabbi, je dors !" Le Rabbi a répondu : "Ok, ne t'inquiète pas. Remplis juste un chèque, mets-le dans ta boîte

aux lettres, et tu pourras retourner dormir ; j'enverrai quelqu'un le chercher dans ta boîte aux lettres". L'homme a immédiatement accepté : il a fait le chèque, et l'a mis dans sa boîte aux lettres. Puis il a demandé au Rabbi : "Rabbi, voulez-vous encore quelque chose de moi ?" ; et le Rabbi lui a demandé de lever les mains au Ciel, et de demander à Hachem : "Maître du monde, veux-Tu encore quelque chose de moi ?"

Lorsque le Rabbi a ouvert sa prestigieuse Yéchiva, dans laquelle il accueillait particulièrement les élèves les plus faibles, un avocat s'est présenté à lui pour établir les statuts de la Yéchiva. Il a demandé au Rabbi : "A qui appartiennent les institutions ?". Le

Rabbi a répondu : "À Hachem".

L'avocat a demandé : "Qui est le président des institutions ?". Le Rabbi a de nouveau répondu : "Hachem".

L'avocat a demandé : "Qui prend les décisions dans vos institutions ?". Le Rabbi a, une troisième fois, répondu : "Hachem".

D'ailleurs, lorsque le Rabbi est allé s'installer au Canada, il a été interrogé à la frontière par un préposé qui lui a demandé :

- "Que comptez-vous faire au Canada ?

- Je suis un serviteur d'Hachem, et je vais faire la volonté d'Hachem.

- Dans quel domaine particulier allez-vous exercer ?

- Je suis un serviteur d'Hachem, et je vais faire la volonté d'Hachem.

- D'où viendra votre subsistance ?

- D'Hachem".

Le préposé a été tellement impressionné par le calme et la sincérité des réponses du Rabbi qu'il a arrêté de l'interroger, et l'a laissé entrer au Canada.

Une fois, la direction de la Yéchiva a voulu renvoyer de celle-ci un jeune homme pauvre, et dont le niveau était particulièrement faible. Lorsqu'elle en a demandé la permission au Rabbi, celui-ci lui a demandé : "Qu'est-ce que ce jeune homme fait de mal ?". La direction a répondu : "Rien. Mais il ne fait rien".

Le Rabbi a alors dit : "Achetez-lui une belle paire de chaussures neuves, et vous verrez que tout rentrera dans l'ordre." Et effectivement, c'est ce qu'il s'est passé.

Une autre fois, les dirigeants de la Yéchiva ont informé le Rabbi qu'ils étaient prêts à renvoyer de la Yéchiva un jeune homme dont le niveau était très faible, et qui ne faisait rien. Le Rabbi leur a dit : "Si ce jeune homme portait mon nom de famille, vous l'auriez aussi renvoyé ?". Ils ont compris, et ont décidé de garder le jeune homme.

Une fois, le Rabbi a fait un tour d'inspection dans les cuisines de la Yéchiva, et le cuisinier lui a demandé ce qu'il voulait. Le Rabbi a répondu : "Tu veux vraiment savoir ce que je voudrais au plus profond de mon cœur ? Que tous les élèves de Yéchiva, les plus faibles du monde entier, viennent étudier dans ma Yéchiva !"





Question

Un projet immobilier vient d'être achevé et le bâtiment se peuple peu à peu. Au bout d'un an, un des habitants propose d'aménager un square dans l'étendue d'herbe qui se trouve dans l'une des parties communes de l'immeuble. En effet, la population de l'immeuble étant majoritairement jeune, la présence d'un square serait bienvenue pour les parents comme pour les enfants. Tous les voisins sont enchantés de l'idée et consentent sur-le-champ, à l'exception de Monsieur Bokobza qui est une personne âgée et n'a pas besoin d'un square dans son immeuble. Monsieur Bokobza ne s'oppose pas à l'aménagement même du square mais il dit ne pas vouloir y participer financièrement. Les voisins le comprennent parfaitement, acceptent et aménagent le square sans sa participation. Une fois terminé, tous les

habitants profitent du square, et sont stupéfaits d'y rencontrer plusieurs fois par semaine monsieur Bokobza qui y amène ses petits-enfants. Les voisins viennent le voir et lui disent qu'étant donné qu'il utilise finalement le square, il se doit de participer aux frais. Ce à quoi répond monsieur Bokobza, qu'il n'est pas évident qu'il doit participer, car bien qu'il ne voyait pas le besoin d'un square jusqu'à y dépenser de l'argent, rien ne l'empêche de l'utiliser une fois ce dernier présent. Et Monsieur Bokobza d'ajouter : "Je n'utilise qu'un ou deux jeux, la majorité des jeux étant trop dangereux à mon goût, donc même si je dois participer, cela ne sera que proportionnellement à ce que je profite".

GUEMARA

Alai !



● Baba Batra 5a, Michna.

- Choul'han Aroukh, 'Hochen Michpat, chapitre 157 alinéa 10.
- Sma sur le Choul'han Aroukh paragraphe 24.

?

Monsieur Bokobza doit-il participer aux frais d'aménagement du square ? Si oui, est-ce que cela doit être proportionnel à ce qu'il utilise ou non ?

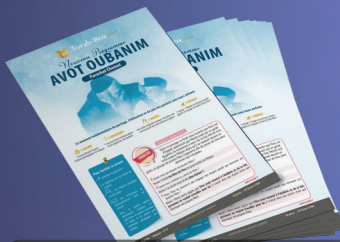
RÉPONSE

Il est évident que Monsieur Bokobza doit participer à l'aménagement du square, comme nous l'apprend la Michna. Cependant, le Sma nous apprend que sa participation sera proportionnelle à son profit.

En résumé, monsieur Bokobza devra participer à l'aménagement du square proportionnellement à l'usage qu'il en a.

Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements :

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com